

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU
CONSEIL MUNICIPAL ENFANCE JEUNESSE
JEUDI 15 MARS 2018

Présents : JURADO Alain (Maire), LAFAY-ALLANDRIEU Marylou (conseillère municipale déléguée à l'enfance-jeunesse et à la parentalité), ZANIMACCHIA Anita (conseillère municipale déléguée au périscolaire et au CMEJ), THERMOZ Christian (adjoint délégué aux finances, à l'État civil, aux élections, affaires funéraires - Évaluation et prospective des politiques publiques), GIROLET Elyane (conseillère municipale de l'opposition), MOUKNI Abdallah (directeur du centre social), KONDO Amélie (coordinatrice CMEJ), GINET Camille (animatrice CMEJ) et SCHWAB Noëlla (animatrice CMEJ)

Enfants / Jeunes élus : BESMI Yanis (GS14), BONNARD Julien (GS15), CULIOLI Florian (collège Champoulant), DALBEGUE Elian (GS16), GOUALMI Dounia (GS19), NGOMBE Flora (GS17), REYMOND Raphael (GS15), RODRIGUES Eliot (GS15), SAINT FELIX Maxime (Sainte Lucie), SEGALLA Valentin (collège Champoulant), SIMONIN CROLLA Evan (Sainte Lucie), THIERRY Gaspard (collège François Truffaut), TINOUCHE Dina (GS19), VALOUVIN Noa (collège François Truffaut), VINOT Clothilde (collège Champoulant).

Ordre du jour:

- 1) Introduction par le Maire
- 2) Vote de 2 jeunes élus représentants du CMEJ pour réaliser les convocations des séances plénières
- 3) Echanges de questions/réponses avec monsieur le maire
- 4) Vote du slogan de la mascotte du CMEJ
- 5) Rappel des prochaines manifestations
- 6) Questions diverses

Compte rendu:

- 1) **Monsieur le maire a ouvert la séance à 17h56 en faisant l'appel des jeunes élus.**

2) Vote de 2 jeunes élus représentants du CMEJ pour réaliser les convocations des séances plénières

Les jeunes élus du CMEJ ont ensuite désigné, lors de 2 votes à bulletins secrets, 2 représentants pour réaliser et signer les convocations des séances plénières à destination du conseil municipal.

5 jeunes élus ont candidaté : CULIOLI Florian, SEGALLA Valentin, THIERRY Gaspard, TINOUCHE Dina et VINOT Clothilde.

La composition du bureau de vote était comme suit :

Le président : SEGALLA Valentin

Les 2 assesseurs : BESMI Yanis et RODRIGUES Eliot

Le secrétaire : REYMOND Raphael

Chaque enfant a voté à bulletin secret qu'il a ensuite mis dans l'urne à l'appel de son prénom.

Le premier tour a permis d'élire THIERRY Gaspard avec 6 voix.

Le second tour a permis d'élire VINOT Clothilde avec 8 voix.

3) Dans la deuxième partie de la séance, Monsieur le maire a pu répondre aux questions que les enfants avaient préparées lors de la dernière commission

- ***Quel est l'âge minimum et maximum pour être maire ?*** « L'âge minimum pour être maire est 18 ans. Il n'y a pas d'âge maximum, il faut juste être capable d'encadrer ses fonctions ».
- ***Quelles études faut-il faire pour être maire ?*** « Il n'y a pas besoin de faire des études spécifiques pour être maire car c'est une fonction et non un métier ».
- ***Quand le maire rencontre-t-il le préfet ?*** « Le mercredi 21 mars au poste de la police municipale pour l'inauguration des installations de vidéo protection ainsi que pour la mutualisation des effectifs de la police municipale avec la ville de Vaulx Milieu (notamment sur les horaires de sorties d'écoles) ».
- ***Quand le maire rencontre-t-il le Président de la République ?*** « Je ne l'ai pas encore rencontré ».

- **Quel était votre métier avant votre mandat ?** « Avant de partir à la retraite, j'étais Directeur Général dans une mairie ».
- **Avez-vous déjà été élu auparavant ?** « Oui, comme conseiller municipal à la mairie de Tignieu Jameyzieu durant 6 ans ».
- **Pourquoi aviez-vous envie de devenir maire ?** « Le fait de vouloir être maire n'est pas une envie mais plutôt une passion : un besoin de partager et d'être au service des habitants ».
- **Avez-vous un autre travail en dehors de votre fonction de maire ?** « Non, car je suis à la retraite ».
- **Est-ce difficile d'être maire ?** « Il n'y a pas de complexité à être maire. Il faut aimer résoudre des problèmes. Lorsqu'il y a un problème, il y a toujours une solution et toujours une manière d'atteindre la solution même si cela peut être long parfois. Rien n'est complexe si l'on se donne les moyens de trouver des solutions ».
- **Êtes-vous obligé de participer à toutes les manifestations communales ?** « Oui, même s'il est parfois difficile de se rendre à des manifestations qui sont programmées en même temps. Certaines réunions ne sont pas forcément prévues en fonction de mes disponibilités ».
- **Qui vote pour élire les différents élus ?** « Cela dépend de la nature des conseillers à élire : les conseillers départementaux sont élus par les électeurs départementaux ; les conseillers régionaux sont élus par les électeurs de la région ; les députés sont élus par les électeurs de la circonscription ; le président de la République est élu par les électeurs de la République (de la France et des DOM TOM) ».
- **Qui définit le rôle de chaque élu municipal ?** « C'est le maire qui attribue chaque délégation ».
- **Quel est le nombre d'élus municipaux obligatoires ?** « Cela dépend de la démographie de la ville. A l'Isle d'Abeau, il y a 33 élus car c'est une commune qui a entre 10 000 et 20 000 habitants ».
- **Le maire et ses conseillers doivent ils habiter la commune ?** « Oui, nous sommes obligés d'avoir une adresse sur la commune où nous exerçons nos fonctions ».
- **Les conseillers municipaux ont-ils un autre travail en dehors de leurs fonctions ?** « Oui, ceux qui ne sont pas à la retraite ont un métier. Ils touchent cependant une indemnité pour l'exercice de leur fonction. Seuls les conseillers de l'opposition ne touchent pas d'indemnités ».
- **Quelles sont les types de réunions qui existent entre le maire et ses conseillers ?** « Plusieurs types de réunions existent : GEM (groupe d'élus majoritaires), RA (réunion des adjoints), COTECH (réunion avec les techniciens sur différents projets), 5 commissions thématiques, COPIL (comité sur la réflexion de projets) ».

En fin de temps d'échanges, le sujet du Skate Park a été abordé entre monsieur le maire et les jeunes élus. L'avancée du projet des jeunes élus (principalement axé sur la prévention) devra être transmise au conseil municipal adulte.

4) **Vote du slogan de la mascotte du CMEJ**

Voici les différentes propositions et les voix récoltées lors du vote à main levée:

- « En avant tous ! » 1 voix
- « Vis ta vie et donne vie à tes projets ! » 6 voix
- « Décidons et organisons ensemble ! » 4 voix
- « Ici, on propose nos idées et nos projets » 0 voix
- « Vie tes idées ! » 3 voix

Le slogan qui sera noté sur la mascotte sera « Vis ta vie et donne vie à tes projets ».

5) **Rappel des prochaines manifestations**

- Journée de l'environnement le samedi 24 mars de 8h30 à 12h
- Carnaval communal le samedi 31 mars de 9h45 à 17h30
- Commémoration du 08 mai
- Fête des mères le dimanche 27 mai (horaires à définir)
- Concours artistique le samedi 02 juin de 15h à 17h

La séance plénière s'est clôturée avec le verre de l'amitié.